




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

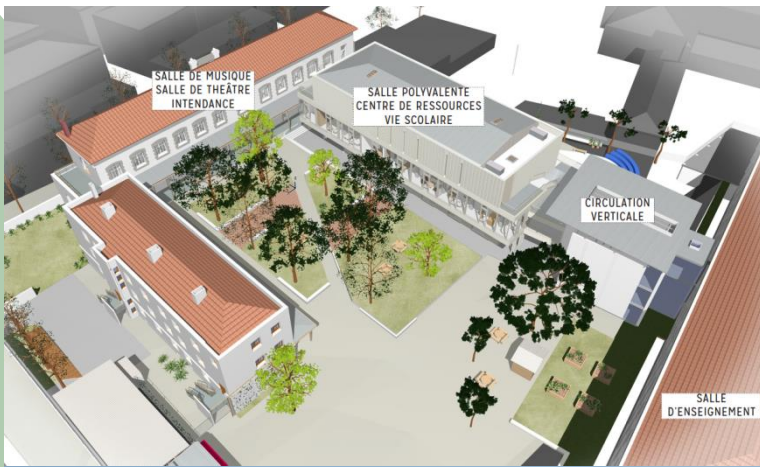
Lycée Clément Marot
Cahors

DEVENEZ LYCÉEN(NE) À CLÉMENT MAROT

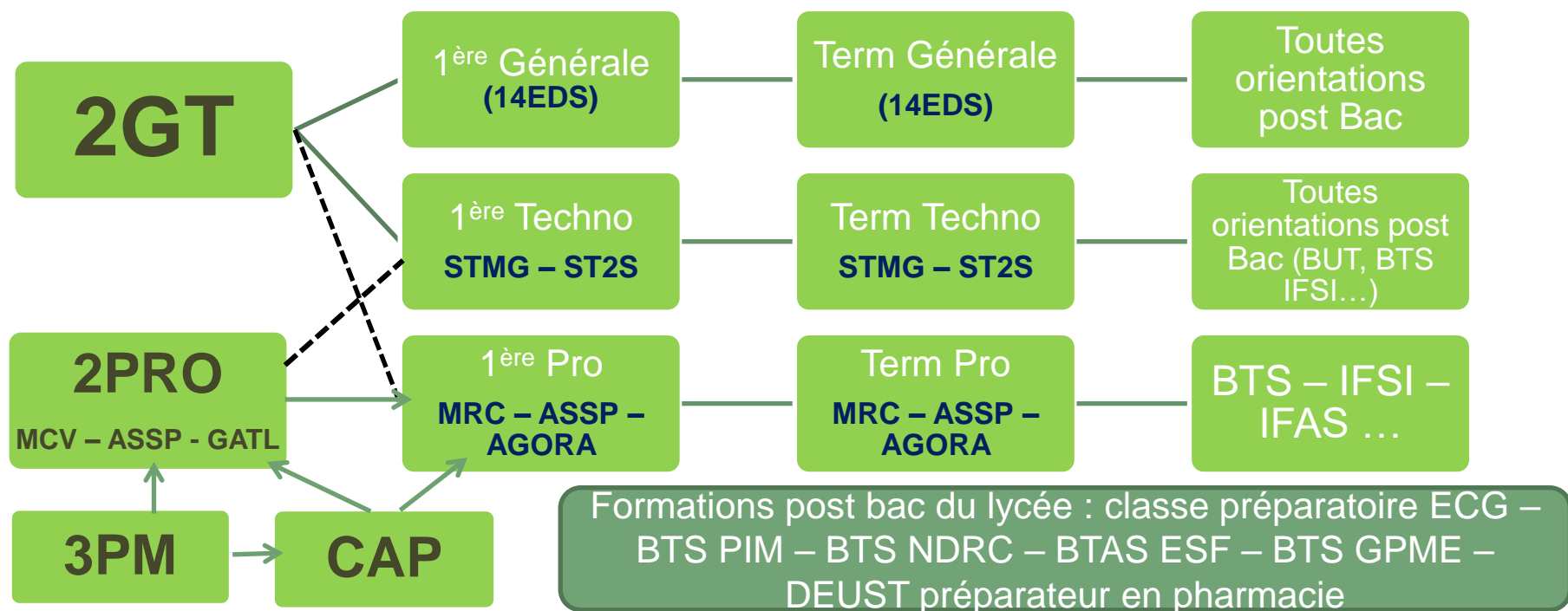
EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE ASSP



UN LYCÉE EN RÉNOVATION



Une diversité de possibilités de formations






**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Clément Marot
Cahors

UN LYCÉE OÙ L'ON RÉUSSIT



Des exigences de travail, de rigueur, de comportement

Bac pro ASSP

95%

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 96,3%

Bac pro AGORA

64,7 %

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 80,8%

Bac pro MCV

91,7 %

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 71,4%



Un suivi renforcé de l'assiduité



Lycée Clément Marot
Cahors



Le proviseur

Affaire suivie par :
Les Conseillères Principales d'Éducation
T : 05 85 35 25 17
Viesco.marot@ac-toulouse.fr

59 rue des Augustins
CS 90211
460004 CAHORS

Contrat d'assiduité

Références : Code de l'éducation : articles R131-5 à R131-10, articles R511-1 à R511-11 et Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

Le présent contrat est signé par :

- l'élève scolarisé(e) en classe de
- les représentants légaux de l'élève
- le lycée Clément Marot représenté par Rémi POUMEYROL, chef d'établissement

Ce contrat d'assiduité s'impose à l'élève suite aux manquements aux obligations scolaires constatées pendant l'année 2023-2024, et l'engage, lui/elle et sa famille à respecter un certain nombre de points, ayant pour objet de limiter le nombre d'absences au lycée et dans les cours.

Article 1 : L'inscription du jeune au lycée Clément Marot à la rentrée scolaire 2024 est soumise à l'engagement du jeune et de sa famille à respecter le présent contrat.

Article 2 : La loi impose une présence des élèves à la totalité des enseignements présents à leur emploi du temps. Cette assiduité est vérifiée par les professeurs, à chacun des cours et supervisée par la vie scolaire.

Article 3 : Aucun projet professionnel ou scolaire sérieux ne peut être construit convenablement, sereinement et efficacement, sans une présence assidue au lycée.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève, la famille doit **informer au plus vite** le lycée (vie scolaire) en indiquant la raison de cette absence, et ce, **quel qu'en soit le motif**.
Un certificat médical est nécessaire seulement si votre enfant a une maladie contagieuse (ou pour une demande de dispense d'EPS de plusieurs séances).

Article 5 : Les absences peuvent être autorisées par le lycée pour les seuls motifs suivants :

- **Maladie de l'élève** (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- **Réunion solennelle de famille** (mariage, enterrement, etc.)

- **Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports**
- **Enfant qui suit ses représentants légaux** (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Elles seront alors notées comme « régularisées » dès le justificatif écrit (mail ou courrier) reçu. Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet ou non, d'une autorisation d'absence par le proviseur.

Article 6 : Le contrôle des absences fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part du lycée.

- **Dès les premières absences non justifiées, l'élève est convoqué(e) par la conseillère principale d'éducation (CPE)** qui lui rappelle l'importance de l'assiduité et prend contact avec ses représentants légaux.
Les heures manquées pour des absences non autorisées seront rattrapées et des punitions données.
- **Si la situation continue, le chef d'établissement convoque l'élève et ses représentants légaux.** Il rappelle ses obligations à l'élève, avertit également le service social de l'établissement de la situation et demande une suspension temporaire des bourses nationales. Une commission éducative pourra être réunie.
- **Si les absences perdurent, des signalements seront effectués auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et/ou du Procureur de la République** qui décide des poursuites et veille à l'application de la loi.
Un conseil de discipline pourra être réuni afin de statuer sur une sanction pour le motif d'absentéisme.

L'élève,

Signature,

.....

Les représentants légaux,

Signature,

.....

Signature,

.....

Le proviseur du lycée Clément Marot,

Signature,

Rémi POUMEYROL






**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Clément Marot
Cahors

LE LYCÉE PROFESSIONNEL



QUELS CHOIX DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE?

**Clément
Marot
Cahors**

Valence
d'Agen
Toulouse

Gallieni
Toulouse

Champollion
Figeac

**Clément
Marot
Cahors**

A
Bourdelle
Montauban

**Clément Marot
Cahors**

**Bac pro
AGORA**

Assistance à
la Gestion des
Organisations
et de leurs
Activités

**Bac
pro**

Logistique

**Bac
pro**

Transport

**Bac
pro**

Métiers
de
l'accueil

Bac pro MCV

Métiers du
Commerce et de
la Vente
Option A

Animation gestion
de l'espace
commercial

**Bac pro
MCV**

**Option
B**

Prospection
clientèle
valorisation
de l'offre
commerciale

Bac pro ASSP

**Accompagnement, Soins et
Services à la Personne**

2nde PRO GATL

Métiers de la Gestion
Administrative, du Transport
et de la Logistique

2nde PRO MRC

Métiers de la Relation Client

2nde PRO ASSP

Accompagnement, Soins et
Services à la Personne






**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Clément Marot
Cahors

FORMATION EN 3 ANS

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ASSP

ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA
PERSONNE

En seconde :
crèches, écoles
maternelles,
assistantes
maternelles,
MAM, ...

En terminale : écoles
maternelles, EHPAD,
résidences accueillant
des personnes âgées,
centres hospitaliers,
centre d'accueil pour les
personnes en situation
de handicap, SSIAD, ...

En première : EHPAD
(établissements
d'hébergement pour
personnes âgées
dépendantes), résidences
accueillant des personnes
âgées, centre hospitalier,
centre d'accueil pour les
personnes en situation de
handicap, SSIAD, ...

20 SEMAINES DE PFMP
sur la formation
(périodes de formation en
milieu professionnel)

Enseignements généraux : 18h en moyenne par semaine

- français
- Histoire / géographie
- Economie et gestion
- Eps : éducation physique et sportive
- Mathématiques
- Physiques/chimie
- Anglais
- Pse : prévention/santé/environnement
- Arts appliqués

Enseignements professionnels : 14h en moyenne par semaine

4 blocs et travail en contextes :
on change de thème tous les 3 mois :

- crèche,
- école maternelle,
- handicap,
- hôpital

BLOC 1: ACCOMPAGNER LA
PERSONNE DANS UNE APPROCHE
GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE



BLOC 2: INTERVENIR AUPRES DE L'USAGER DANS
LES SOINS D'HYGIÈNE, DE CONFORT et de sécurité,
DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE



BLOC 3 : TRAVAILLER ET COMMUNIQUER
EN ÉQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE



BLOC 4 : RÉALISATIONS
d'actions d'ÉDUCATION À LA
SANTÉ



Des épreuves ponctuelles (mai & juillet) et des Contrôles Continus en cours de Formation CCF

BLOC 1 : CCF - E31 :
accompagnement de la
personne dans une
approche globale et
individualisée : projet
individualisé (dossier à
présenter et entretien
devant un jury au lycée)

BLOC 2 : CCF - E32 :
soins d'hygiène, de
confort, de sécurité et
raisonnement clinique
en structure

BLOC 3 : CCF - E33 :
travail et
communication en
équipe pluri
professionnelle, bio
nettoyage, en structure

BLOC 4 : Epreuve
ponctuelle, en mai, de 4h-
E2: Conception d'action
d'éducation à la santé

+ 2 formations dispensées dans la scolarité

- **Prap2s** (prévention des risques liés à l'activité physique dans le sanitaire et social), A.L.M. (accompagnement à la mobilité)
- **S.s.t.** (sauveteur secouriste du travail)

Et après le bac pro?

Je me prépare avec le Parcours différencié de 6 semaines de mi-mai a début juillet a partir de 2025 pour les élèves de terminale :

* **Parcours insertion professionnelle** : 6 semaines en entreprise pour les élèves qui souhaitent l'insertion professionnelle après le bac

Ou :

* **Parcours poursuite d'études** : 6 semaines d'enseignement et d'accompagnement pour les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études après le bac (consolidation, renforcement disciplinaire, méthodologie, développement des compétences psychosociales)

Débouchés / poursuite d'études

Aide-soignant - Auxiliaire de puériculture - Aide à domicile

Préparateur en pharmacie* - Bts économie sociale et familiale*

BTS SP 3S (services et prestations de secteur sanitaire et social)

IFMS Ifsi (institut de formation en soins infirmiers) et Ifas (aide soignant)

Atsem en école maternelle (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants...